



Envoyé en préfecture le 09/10/2025

Reçu en préfecture le 09/10/2025

Publié le

ID : 011-211101951-20251006-D282025-DE



2025/045

COMMUNE DE LAURABUC – DEPARTEMENT DE L'AUDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°28/2025

Date convocation : 01.10.2025

Nombre de conseillers : 11

En exercice : 9

Présents : 9

Votants : 9

L'an deux mille vingt-cinq, le six octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Laurabuc, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Cédric LEMOINE, Maire.

Présents : Mesdames : Marie-France LOISEL, 3^{ème} adjointe - Anne-Laurence FRULLINI, Aude SALVAT-LÔ, conseillères municipales.

Messieurs : Omar AÏT MOUH, 1^{er} adjoint - Olivier JURADO, 2^{ème} adjoint - Jean-Pierre PLANCADE, Michel COURTESOLLE, Bernard VIE, conseillers municipaux.

Procurations :

Secrétaire de séance : Anne-Laurence FRULLINI.

Objet : Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'ouvrir une collecte de dons auprès de la fondation du patrimoine pour les travaux de la seconde tranche de l'église.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a entrepris un programme de restauration de l'église communale, bâtiment emblématique du patrimoine local.

Il indique que la première tranche des travaux a été réalisée et achevée, permettant la sauvegarde d'une partie importante de l'édifice.

Monsieur le Maire précise que la deuxième tranche des travaux de restauration doit désormais être engagée, afin de poursuivre la mise en valeur de ce patrimoine.

Il rappelle que, dans le cadre de la première tranche, une collecte de dons avait été organisée en partenariat avec la Fondation du Patrimoine, permettant de mobiliser le soutien de nombreux administrés, donateurs et partenaires.

Afin de renouveler ce dispositif pour la deuxième tranche, une nouvelle convention avec la Fondation du Patrimoine doit être signée, prévoyant la mise en œuvre d'une nouvelle collecte de dons destinée à participer au financement des travaux.

Ceci exposé, après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention avec la Fondation du Patrimoine pour l'organisation d'une collecte de dons en faveur de la deuxième tranche des travaux de restauration de l'église communale.

AUTORISE le lancement officiel de cette collecte dès signature de ladite convention.

CHARGE Monsieur le Maire de mettre en œuvre toutes les démarches et actions de communication nécessaires à la réussite de cette souscription publique.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet et affichée conformément à la réglementation en vigueur.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Au registre sont les signatures



Le Maire,
Cédric LEMOINE.